

RESUMES NON TECHNIQUES

1 RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

LE PROJET

- Notre demande d'autorisation est présentée au nom de NUCLEUS, société basée au Bourg Nouveau, 35650 LE RHEU. Spécialisée en génétique et sélection porcine, notre société de 14 salariés dispose d'un siège social au RHEU et d'un unique site d'élevage à ST SULPICE DES LANDES, au Petit Coiscault.
- Nous demandons l'extension du site du Petit Coiscault, afin de développer une lignée de reproducteurs porcins (verrats et cochettes) destinés aux éleveurs partenaires du schéma de sélection NUCLEUS, en France, mais aussi à l'étranger (Europe de l'Est, Asie...). 3 salariés travaillent et travailleront sur ce site, spécialisé en sélection porcine depuis plus de 10 ans, et où l'activité porcine fonctionne depuis plus de 30 ans.
 - Nous demandons le passage du troupeau de reproducteurs de 92 à 192 animaux, avec possibilité d'élever sur place tous les porcelets nés sur site (alors qu'aujourd'hui nous en vendons la moitié à l'extérieur). Pour ce faire, nous souhaitons reconverter nos engraissements et post-sevrage actuels en logements pour truies et verrats, construire des engraissements et post-sevrages neufs, une nouvelle fosse de stockage, et remettre en fonctionnement des porcheries désaffectées. Il y aura au maximum après projet 192 truies, cochettes et verrats, 900 porcelets après sevrage et 1480 porcs charcutiers ou futurs reproducteurs. Les constructions neuves (fosse comprise) représenteront une surface de 1830 m².
 - Notre projet s'accompagne de la mise à jour de notre plan d'épandage agricole, visant à une bonne gestion agronomique du lisier issu de cet élevage. Il porte sur une surface de plus de 260 ha épandables, sur les communes de ST SULPICE DES LANDES, LE PIN et GRAND AUVERNE. Les surfaces inscrites sont des parcelles mises à disposition par 4 prêteurs (qui ne prêtent qu'une partie de leurs surfaces).

Nos principales activités sur le site du Petit Coiscault seront :

- La production de jeunes reproducteurs (verrats et cochettes) à haut niveau sanitaire, sélectionnés parmi les animaux à plus haut potentiel (qualités maternelles) nés sur le site ;
- La production de porcs charcutiers destinés aux abattoirs de la région Grand Ouest.
- Compte tenu des effectifs présents, ces activités d'élevage seront soumises au régime de l'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

Ce projet a été motivé par l'objectif suivant :

- Pour développer notre production d'animaux à haut niveau sanitaire et haut potentiel génétique, nous devons disposer d'un cheptel de taille plus importante que le cheptel actuel, et ce pour répondre à une forte demande française et étrangère. Nous en profiterons pour moderniser notre élevage et disposer d'une capacité suffisante pour élever tous les animaux nés sur place. Les avantages seront multiples : meilleure valorisation du potentiel génétique, meilleure sécurité

sanitaire, meilleure maîtrise technique et économique. Ces changements permettront de pérenniser la structure existante, indispensable à une entreprise de 14 salariés (dont 3 employés sur place).

■ LE SITE D'ELEVAGE ET LE PLAN D'EPANDAGE

Le site du Petit Coiscault est situé en zone agricole, à l'Ouest de la commune de ST SULPICE DES LANDES. La sortie du bourg est située à environ 900 m à l'E du site. L'implantation des nouvelles installations respectera les distances réglementaires par rapport aux tiers, cours d'eau et point d'eau. Le voisin le plus proche résidera à 221 m au Sud, le cours d'eau le plus proche est à plus d'un kilomètre. L'élevage est en zone agricole, mais encadré par des hameaux situés au S et au N.

Les terres d'épandage sont au plus à 6,5 km par la route et 5,5 km à vol d'oiseau depuis l'élevage. Elles reposent sur un substrat de schistes et de grès, souvent recouvert de formations sableuses ou argileuses, de colluvions ou d'alluvions. Un captage d'eau potable fonctionne sur St Sulpice des Landes, à 1,1 km de notre élevage. Celui est en-dehors des périmètres de protection du captage, de même que l'ensemble des surfaces épandables à notre disposition. Au niveau de la topographie, ni l'élevage ni les parcelles d'épandage ne sont en amont de ce captage d'eau. De ce fait, le projet de Nucleus n'aura aucun impact sur cet ouvrage.

Le principal bassin versant concerné est celui de l'Erdre (affluent de la Loire), celui du Don (affluent de la Vilaine) n'étant concerné que par quelques hectares épandables. Les parcelles d'épandage mises à disposition sont généralement peu pentues, mais une étude a été effectuée sur chaque îlot pour vérifier l'aptitude des sols et les risques de ruissellement, et déterminer d'éventuelles mesures compensatrices. Le secteur de l'étude est en amont d'une zone classée NATURA 2000 (étang de la Provostière, étang et forêt de Vioreau). L'élevage en est éloigné de 8 km environ et le plan d'épandage de 4,5 km environ. Le projet n'aura pas d'impact sur les zones NATURA 2000 de la région, ni sur les zones naturelles d'intérêt faunistique ou floristique de ce secteur. Aucun monument classé ou inscrit n'est situé à moins de 900 m du plan d'épandage et 2,5 km du site d'élevage du Petit Coiscault.

■ LES PRINCIPALES MESURES COMPENSATRICES PROPOSEES

Notre étude propose la mise en œuvre de nombreuses mesures compensatoires pour limiter et diminuer les impacts sur l'environnement et le cadre de vie :

- La **durée du stockage** de lisier permettra de retenir les effluents pendant environ 11 mois, ce qui autorisera une gestion souple des épandages en fonction des conditions climatiques (pluie, vent, gel) et des besoins des cultures.
- L'**étude du plan d'épandage** a permis de déterminer les zones aptes à l'épandage : sur environ 293 ha inscrits, près de 261 ha ont été jugés potentiellement épandables.
- Par souci d'équilibre de la fertilisation, nous avons choisi de déployer la fertilisation organique sur une surface importante, ce qui permet d'atteindre une **faible pression azotée par hectare**. La **pression azotée moyenne chez les exploitants concernés par le plan d'épandage est limitée à moins de 100 kgN / ha de surface épandable ou pâturée.**

- **Le bilan de fertilisation phosphoré de toutes les exploitations concernées par le plan d'épandage est équilibré entre les apports organiques de toute origine et les exportations des cultures.**
- Les prêteurs sont déjà aujourd'hui dans une **démarche de fertilisation raisonnée** : plan prévisionnel de fumure avec raisonnement des apports îlot par îlot (le lisier viendra en substitution de l'engrais de synthèse).
- Le **matériel d'épandage** disponible comporte une rampe à pendillards. Cette technologie sera couplée avec l'utilisation d'un produit liquéfiant à effet désodorisant, ce qui nous permettra de limiter efficacement les risques de dispersion d'odeurs.

2 RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DES DANGERS

L'activité agricole comporte naturellement un certain nombre de risques pour l'environnement de l'exploitation agricole. Ces risques sont, bien sûr, à rapprocher de l'activité quotidienne de l'exploitation agricole et de la manipulation quotidienne d'engins agricoles, d'animaux, de produits dangereux et/ou polluants.

▣ LES DANGERS D'ORIGINE INTERNE A L'ELEVAGE

Dans le cas de notre activité d'élevage de porcs, quatre dangers majeurs peuvent être mis en évidence :

- **l'écoulement accidentel de produits** : rupture de fosses à lisier et/ou des canalisations, débordement de fosses à lisier, accident lors du chargement, du transport ou de l'épandage du lisier. Les conséquences sont une pollution possible du sous-sol, de l'eau et de l'environnement. Ces dangers seront limités car les installations de stockage sont et seront récentes et conformes aux exigences réglementaires, le matériel d'épandage sera récent et performant, utilisé par des personnes habituées à gérer des effluents.
- **l'incendie** : les origines possibles seront le circuit de distribution électrique, le chauffage, les déchets inflammables (emballages papier, carton, bâches ...), les opérations par points chauds (tronçonnage, soudage...). Les conséquences potentielles sont la destruction partielle ou totale du bâtiment et de son environnement immédiat. Les mesures de prévention sont le regroupement des tableaux électriques dans des locaux spécialisés, l'affichage des consignes de sécurité, le respect d'une distance de sécurité entre les bâtiments, l'utilisation de portes coupe-feu et matériaux ininflammables, la présence de plusieurs extincteurs et celle d'une réserve incendie sur le site.
- **l'explosion** : ce risque est lié aux stockages d'aliments ; une bonne isolation des silos (mise à la terre) et un nettoyage régulier permettront de limiter ce risque.
- les **accidents de personnes** (électrisation, glissade, chute, écrasement, morsures...) peuvent être provoqués par des engins automoteurs, les matériels électriques, les appareils à pression, les silos et cellules, les animaux. Les conséquences sont des blessures ou traumatismes plus ou moins graves. Les mesures prises sont l'utilisation d'appareils respectant les normes de sécurité (ex :

silos équipés de crinolines), vérifiés régulièrement, l'affichage et le respect des consignes de sécurité.

▣ LES DANGERS D'ORIGINE EXTERNE A L'ELEVAGE

Compte tenu de l'isolement relatif de l'élevage du Petit Coiscault, les dangers potentiels sont limités. Il n'y a pas de zone de grande circulation ou autres activités classées à proximité. Les risques identifiés peuvent être d'ordre :

- **climatique** (foudre, tempête...): les mesures de prévention sont le maintien et l'extension des haies autour de l'élevage et la présence de parafoudres.